

**Province de Québec  
Municipalité de Poularies  
District d'Abitibi-Ouest**

**Le 4 septembre 2018**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Poularies, tenue à la salle du conseil, mardi le 4 septembre 2018, à 20 h, formant quorum sous la présidence du maire suppléant M. Réal Rancourt et à laquelle sont présents :

MM. les conseillers Claude Laroche, Hugh Fortier et Vital Carrier  
M<sup>mes</sup> les conseillères Diana Bruneau et Priscillia Lefebvre

Était absent M. le maire Pierre Godbout

M<sup>mes</sup> Katy Rivard secrétaire-trésorière/directrice générale et Kate Morin secrétaire-trésorière adjointe assistent également à l'assemblée.

Le maire suppléant, M. Réal Rancourt, souhaite la bienvenue à tous et déclare la session ouverte.

**2018-09-142 Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Hugh Fortier, appuyé par Claude Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté.

**Présentation des services offerts par la SPCA Abitibi-Ouest par M<sup>me</sup> Diana Morency, directrice de la SPCA et M. Daniel Major, membre du conseil d'administration.**

**2018-09-143 Adoption du procès-verbal du 7 août 2018**

Les conseillers ayant reçu copie du procès-verbal en ont dispensé la lecture. Il est proposé par Claude Laroche, appuyé par Hugh Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2018 soit adopté tel que rédigé.

**2018-09-144 Approbation des comptes**

Il est proposé par Priscillia Lefebvre, appuyé par Diana Bruneau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes payés et à payer qui s'élèvent au montant de 43 868.72 \$ présentés par la secrétaire-trésorière soient acceptés tel que présentés.

**2018-09-145 Octroi du contrat pour la cueillette des déchets et des matières recyclables**

Suite à une demande de soumission pour la cueillette des ordures et des matières recyclables, une seule soumission a été reçue à la municipalité de Poularies.

Par conséquent, il est proposé par Hugh Fortier, appuyé par Vital Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le contrat pour la cueillette des ordures et des matières recyclables soit accordé aux Entreprises J.L.R. pour une période de trois ans, débutant le 11 septembre 2018 et se terminant le 10 septembre 2021. Le contrat inclut la cueillette des ordures une semaine sur deux en alternance avec la cueillette des matières recyclables et la cueillette hebdomadaire des déchets d'environ 10 commerces. Le prix est fixé à 85 500 \$ pour la durée du contrat, excluant les taxes et l'ajustement de carburant.

Il est également proposé et résolu que le maire, M. Pierre Godbout et M<sup>me</sup> Katy Rivard, secrétaire-trésorière/directrice générale soient autorisés à signer conjointement ledit contrat pour et au nom de la municipalité de Poularies.

### **2018-09-146 Demande de soumission pour le déneigement du réseau routier**

N'ayant reçu aucune soumissions concernant le déneigement, il est proposé par Diana Bruneau, appuyé par Priscillia Lefebvre et résolu à l'unanimité d'autoriser la secrétaire-trésorière/directrice générale, M<sup>me</sup> Katy Rivard à procéder à la demande de soumissions par appel d'offre sur invitation pour la réalisation du déneigement des rangs et des rues de la municipalité soit une distance d'environ 25 kilomètres.

Les personnes intéressées à soumissionner devront faire parvenir leur soumission à la municipalité de Poularies dans une enveloppe scellée et identifiée "soumission déneigement" au plus tard mardi le 25 septembre 2018 à 15 h.

Le contrat sera accordé pour une période de 2 ans et devra inclure le sablage lorsque nécessaire. Le sable sera fourni et chargé par la municipalité. La soumission peut inclure l'utilisation du garage municipal à certaines conditions.

La municipalité de Poularies ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

La liste des soumissionnaires invités restera confidentielle jusqu'à l'octroi du contrat.

### **2018-09-147 Dérogation mineure**

Considérant qu'aucune opposition n'a été exprimée suite à l'avis public affiché le 9 août 2018 pour une demande de dérogation mineur relative à la propriété située au 1296, rang 8 et 9 Est à Poularies, lot 5 048 242.

Le 18 juin 2018 le propriétaire a demandé un permis pour la construction d'une remise de 16 pi X 24 pi (384 pieds carrés). Ce permis a été émis conditionnellement à la démolition des 3 remises déjà existantes.

La demande présentée a pour but d'accepter de conserver la remise de 12 pi X 16 pi, même si le règlement de zonage # 85 mentionne qu'un garage privé détaché du bâtiment principal ou une dépendance ne peut occuper une superficie au sol qui soit supérieur à 15 % du terrain jusqu'à un maximum de 139 mètres carrés (1496 pieds carrés).

Dans le cas ou plus d'un garage privé détaché ou une dépendance serait implanté sur un terrain, la superficie de l'ensemble des garages privés détachés ou des dépendances ne peut occuper une superficie au sol qui soit supérieur à 15% du terrain jusqu'à un maximum de 139 mètres carrés (1496 pieds carrés).

Cette dérogation est conditionnelle à ce que la remise de 7 pi X 7 pi et celle de 10 pi X 8 pi soient enlevés.

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil municipal l'acceptation de cette demande.

En conséquence, il est proposé par Hugh Fortier, appuyé par Diana Bruneau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la demande de dérogation mineure relative à la propriété située au 1296, rang 8 et 9 Est à Poularies, lot 5 048 242, soit acceptée.

### **2018-09-148 Gravier rang 4 & 5 Est**

Il est proposé par Diana Bruneau, appuyé par Vital Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dépense pour l'achat et le transport de 5 voyages de gravier afin d'effectuer des réparations dans le rang 4 et 5 Est entre le numéro civique 1199 et la virée.

De plus, il est résolu de demander à Groupement forestier coopératif Abitibi de participer à ces réparations en fournissant eux aussi 5 voyages, car le chemin est abimé en partie à cause du transport de bois qui s'effectue dans ce rang.

### **2018-09-149 Demande pour la salle l'Accueil**

M<sup>me</sup> Caroline Blanchard demande la possibilité d'utiliser la salle l'Accueil sans frais pour des activités sportives, sociales et culturelles. En septembre 3 cours de Yoga auront lieu, par la suite des cours de fabrication de savon et un atelier sur les huiles essentielles sont prévus. M<sup>me</sup> Blanchard s'engage à remettre la salle dans le même état qu'elle l'a prise et de respecter la procédure de réservation.

Il est proposé par Diana Bruneau, appuyé par Claude Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter cette demande à condition que M<sup>me</sup> Blanchard s'engage à remettre 1 \$ par inscription au Comité de la famille.

### **SPCA Abitibi-Ouest**

Ce sujet est remis à la prochaine séance.

### **2018-09-150 Vente des lots épars**

Il est proposé par Vital Carrier, appuyé par Claude Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à la vente des lots épars suivants, aux conditions énumérées:

1. Un dépôt de 5% du prix de vente devra accompagner l'offre d'achat, ce dépôt est payable par chèque à l'ordre de la « Municipalité de Poularies »;
2. Si la vente est conclue, le dépôt est appliqué sur le prix de vente;
3. Le futur acheteur aura 15 jours pour confirmer, par écrit, l'offre d'achat; sinon il sera rejeté et désisté. Le dépôt de 5% est alors gardé par la municipalité;
4. Après la confirmation écrite du futur acheteur, les parties ont 30 jours pour finaliser la transaction notariée. À noter, au prix de vente s'ajoutent les taxes de vente (TPS ET TVQ). Le solde dû de la vente doit être versé à la signature du contrat;
5. L'acheteur s'oblige à prendre l'immeuble (lots épars) dans l'état où il se trouve actuellement, déclarant et reconnaissant l'avoir vu, examiné et visité à sa satisfaction et en avoir examiné le potentiel et l'accepte dans son état actuel;
6. L'acheteur se doit de se conformer à tout règlement ou toute loi en vigueur dans la municipalité;
7. L'acheteur assumera les frais notarié et cadastral s'il y a lieu;
8. Les personnes intéressées doivent faire parvenir une proposition d'achat dans une enveloppe cachetée au bureau municipal, avant 15 heures, mardi le 25 septembre 2018 et y inscrire « Lots épars » dessus. L'ouverture des enveloppes sera effectuée le jour même après 15 h à la même adresse. S'il y a plus d'une personne intéressée par un lot, la Municipalité de Poularies fera un tirage au sort lors de la séance du conseil du mois d'octobre.

Vente de lots épars suivants :

L'évaluation des lots épars a été établie en se servant de la grille d'évaluation préparée par le comité Multi ressources et acceptée par le conseil des maires de la MRC d'Abitibi-Ouest.

<b>Nouveau numéro de lot</b>	<b>Rang</b>	<b>Ancien numéro de lot</b>	<b>Adresse de localisation</b>	<b>Prix de vente</b>
------------------------------	-------------	-----------------------------	--------------------------------	----------------------

5 049 144	04	13/2, 14/2	RANG 4 ET 5	Ouest	<b>16 424 \$</b>
5 049 145	04	16/2, 17/2	RANG 4 ET 5	Ouest	<b>17 632 \$</b>
5 048 272	05	48, 49	RANG 4 ET 5	Est	<b>28 456 \$</b>
5 048 254	06	47	ROUTE #390	Est	<b>19 284 \$</b>
5 048 223 et 5 048 226	08-09	Rang 8 : 38 Rang 9 : 36/2, 37/2, 38, 39/2, 40/2	RANG 8 ET 9	Est	<b>53 743 \$</b>

### Séance de travail

Il est convenu qu'aucune séance de travail ne soit prévue pour le mois de septembre 2018.

### 2018-09-151 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Claude Laroche, appuyé par Hugh Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée.

**Maire suppléant** \_\_\_\_\_ **Sec.-très./dir. gén.** \_\_\_\_\_

Je, Réal Rancourt, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'art. 142 (2) du Code Municipal.